

**AVIS**  
**D'APPEL D'OFFRES GT2019-12**

**DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE D'ABRASIFS  
2019-2021 POUR LA VILLE DE NOTRE-  
DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**



Notre - Dame -  
de-l'Île-Perrot

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande des soumissions pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur une période de 2 ans (saisons 2019-2020 et 2020-2021), avec possibilité de renouvellement pour 1 année additionnelle (2021-2022), devant débiter à la première neige de la saison hivernale 2019-2020 le tout en conformité avec ses documents d'appel d'offres.

Pour la saison hivernale 2019-2020 : 81,503 kilomètres de rues feront l'objet de déneigement et 33,122 kilomètres de rues feront l'objet d'épandage d'abrasifs.

Les personnes intéressées peuvent se procurer le document d'appel d'offres à compter du **vendredi 12 juillet 2019** auprès du Service Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou par téléphone au 1 866-669-7326 ou 514-856-6600. L'obtention des documents est assujettie à la tarification de cet organisme.

Les soumissions dûment remplies sur les formulaires fournis à cet effet doivent être déposées dans une enveloppe scellée portant la mention « **Déneigement et épandage d'abrasifs 2019-2021** », ainsi que le nom et l'adresse du soumissionnaire. Les soumissions doivent inclure tous les documents demandés et être reçues au Service du Greffe à l'Hôtel de Ville, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4, **au plus tard à 13h30 le mardi 6 août 2019**, où elles seront ouvertes publiquement immédiatement après 13h30.

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. La Ville n'est pas responsable des frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation et présentation de leur soumission, ni de la distribution des documents par le SÉAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous les documents en vue du dépôt de leur soumission.

Le présent appel d'offres est régi par les accords ACCQO, AQNB, ALEC et l'AECG.

Pour toute information complémentaire concernant ce projet, veuillez communiquer par écrit avec Monsieur Alain Perreault, Technicien en infrastructures municipales, à l'adresse courriel suivante : [aperreault@ndip.org](mailto:aperreault@ndip.org) et/ou par téléphone au 514-453-4128 poste # 3234.

DONNÉ à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 10 juillet 2019.

M<sup>e</sup> Catherine Fortier-Pesant  
Directrice des services juridiques et greffière  
/sb

---